

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Band: - (2005)
Heft: 189-190

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons

EN BREF



ZURICH

- La drogue a tué 58 personnes l'année dernière dans le canton de Zurich selon la police cantonale zurichoise. C'est deux de plus qu'en 2003. La plus jeune victime avait 17 ans, la plus âgée 52 ans.
- La municipale zurichoise Monika Weber ne se représentera pas aux élections de mars 2006. « On doit partir tant qu'on n'est pas encore un fossile », a expliqué l'ancienne conseillère aux États, 62 ans et presque trente-cinq ans de vie politique derrière elle.
- En un après-midi, la police zurichoise a pincé 212 automobilistes en excès de vitesse sur l'autoroute A1. Un Espagnol de 20 ans a par exemple été contrôlé à 205 km/h au volant d'une voiture de sport flambant neuve.
- Les citoyens de Winterthur ont accepté de baisser de 3 % les salaires des employés communaux en 2005 et 2006. Le référendum du syndicat des services publics a été refusé par 51 % des votants. Cette mesure visait à assainir les finances communales. Elle a été proposée par l'Exécutif rose-vert de la ville.
- L'année dernière, 292 kg de drogue ont été saisis à l'aéroport de Zurich. Les saisies de cocaïne ont augmenté de 82 kg par rapport à 2003 pour passer à 179 kg. Les agents ont aussi mis la main sur 63 kg de khat (feuilles euphorisantes), 49 kg de haschisch et un kilo d'héroïne. La quantité de

drogue saisie en 2003 était supérieure de 29 kg.

- La Banque cantonale de Zurich a dégagé un bénéfice net record l'an dernier. Il s'est affiché à 695 millions de francs, en progression de 15,7 % sur un an, à son plus haut niveau depuis la création de l'établissement il y a 135 ans. La progression du résultat profitera au canton et aux communes. Un bon tiers du bénéfice ira ainsi à des collectivités publiques.
- La douane suisse a réussi un beau coup de filet dans sa lutte contre la contrebande. À l'aéroport de Zurich, elle a intercepté un ressortissant sud-africain qui tentait d'importer frauduleusement en Suisse des diamants d'une valeur d'environ un million de francs. Avec l'aide d'un complice, il avait l'intention de proposer les pierres précieuses à des acheteurs potentiels.



GENÈVE

- La demande genevoise d'utiliser un drone de l'armée pour traquer les incendiaires de voitures a fait long feu. L'Office fédéral de l'aviation civile a opposé son veto : les bases juridiques et techniques n'étaient pas réunies.
- Il y a un vent de fronde dans la police genevoise. Plusieurs centaines de policiers (sur des effectifs totaux de 1 200) ont bravé les menaces de sanctions et défilé jusqu'au siège du Département de justice, police et sécurité (DJPS). Ils ont remis une lettre à Micheline Spoerri, chef du DJPS, et fait part de leur

mécontentement quant aux « promesses non tenues » sur l'amélioration de leurs conditions de travail.



NEUCHÂTEL

- Après les professeurs et les étudiants, les députés au Grand Conseil se sont préoccupés à leur tour de l'avenir de l'Université de Neuchâtel. Une émotion sur le maintien des chaires de grec ancien et d'italien a été muée en postulat.



VALAIS

- Le Gouvernement valaisan veut alléger la fiscalité des couples et des familles. Il propose une série de déductions qui provoqueront une diminution de 38 millions de francs de ses rentrées fiscales. La fiscalité des PME doit elle aussi être réduite.
- Des féministes regroupées sous le nom Anti-Mythes se mobilisent à l'occasion des élections au Conseil d'État. Elles souhaitent mettre l'accent sur une particularité du canton : aucune femme n'est présente dans l'Exécutif. Aucune femme valaisanne n'a jamais siégé au Conseil des États et il faut remonter à 1987 pour en trouver une au Conseil national. Quant au Législatif valaisan, il ne se démarque pas plus : alors qu'en 2003, la représentation féminine dans les parlements cantonaux atteignait en moyenne 24,2 % en Suisse, elle ne représentait que 13,1 % en Valais.

• Zermatt est en plein boom. Depuis 2000, la célèbre station dépasse chaque année le million de nuitées, soit un doublement en vingt ans. En outre, son taux d'occupation hôtelier culminait à 60,2 % en 2003, alors que l'ensemble des stations suisses n'affichait que 43,6 %. Les attraits naturels comme le Cervin et la neige quasi éternelle, mais aussi la fusion des trois sociétés de remontées mécaniques il y a quatre ans, ainsi que des investissements massifs comme le Matterhorn Express expliquent cette embellie.



BERNE

• Le canton de Berne va conserver le français comme première langue étrangère enseignée dans la partie germanophone. La stratégie de la formation prévoit ainsi l'apprentissage du français à partir de la 3^e année scolaire et l'anglais dès la 5^e. L'objectif est que les élèves arrivent à la fin de leur scolarité obligatoire avec des acquis comparables dans les deux langues étrangères. Sur la base d'arguments politiques mais également pédagogiques, le canton a fait une déclaration d'intention qui vise à définir la langue du voisin comme la première langue étrangère. Les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Fribourg, ainsi que la partie germanophone du Valais en font de même. Canton bilingue, Berne entend assumer son rôle de pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

Dans les cantons

► • Mystery Park, le parc d'attractions d'Interlaken, peine à trouver son public. L'an dernier, le nombre de visiteurs a chuté de 7% à 310 386. Les responsables reconnaissent que « l'effet de nouveauté s'est atténué ».

• La Cour suprême du canton de Berne a acquitté le directeur de la police de Bienne, Jürg Scherrer, de l'accusation de discrimination raciale. La haute instance cantonale a dû revoir son jugement de 2003 après avoir été désavouée par le Tribunal fédéral. Le 3 avril 2001, Jürg Scherrer avait publié un communiqué sur le site du Parti de la Liberté intitulé « Le Kosovo : 27^e canton suisse ? ». En tant que président du parti, il exigeait le renvoi de tous les migrants du Kosovo. Jürg Scherrer est connu pour la virulence de ses propos qui ont déjà donné lieu à plusieurs plaintes pénales.

• Un adolescent de 14 ans a eu les deux jambes coupées au-dessous des genoux par un train à Lyss (BE). Il jouait derrière un immeuble lorsqu'il a chuté sur les voies au moment où arrivait un direct. Malgré un freinage d'urgence, l'accident n'a pu être évité. L'adolescent a été hélicoptéré à l'hôpital.



BÂLE-VILLE

• La première pierre du nouveau centre biotechnologique du groupe pharmaceutique Roche a été posée à Bâle. Cette construction représente un investissement de 400 millions de francs et créera 150 nouveaux emplois. Les travaux devraient durer deux ans.



BÂLE-CAMPAGNE

• Un car venant d'Allemagne, avec 58 personnes à bord, a pris feu dans le tunnel de Belchen, sur l'A2, à hauteur d'Eptingen (BL). Par chance, personne n'a été blessé, a indiqué la police de Bâle-Campagne. Les deux chauffeurs sont parvenus à éteindre l'incendie. Le tunnel a été fermé pendant près de trois heures, ce qui a occasionné d'importants bouchons.

• La police cantonale bâloise a surpris un automobiliste italien roulant à 136 km/h dans le tunnel de Belchen sur l'autoroute A2 où la vitesse

est limitée à 80 km/h. Un test a démontré que le chauffard avait consommé de la cocaïne.



GRISONS

• Les délégués de l'UDC du canton des Grisons soutiennent massivement les Accords bilatéraux Schengen-Dublin et l'extension de la libre circulation. Le parti cantonal s'est complètement démarqué de l'UDC suisse lors de son assemblée tenue à Maienfeld.

• Dans les Grisons, un prêtre a été condamné à une amende d'un peu plus de 1 000 francs pour consommation d'images pornographiques d'enfants et de jeunes sur Internet. Sa paroisse l'a démis de ses fonctions. Entre 2000 et 2004, l'homme avait regardé et téléchargé du matériel pornographique.

• Huit voitures appartenant aux équipes de ski italienne et canadienne (qui se rendaient à la course de Coupe du monde à Lenzerheide) ont été flashées par un radar sur la route de contournement de Coire, à un endroit où la vitesse est limitée à

80 km/h. La police a indiqué que les chauffeurs avaient presque atteint la limite à partir de laquelle elle aurait été en droit de retirer le permis à un automobiliste suisse. Très énervés, les conducteurs ont dû être calmés par les organisateurs de la compétition. Ils ont reçu des amendes de plusieurs centaines de francs. En Suisse, un conducteur peut se voir retirer l'autorisation de conduire pour une durée d'un mois à partir d'un dépassement de vitesse de 26 km/h. Mais les conducteurs étrangers échappent à ce retrait de permis.



URI

• Un chauffeur de camion a emprunté le tunnel du Gothard avec un taux d'alcoolémie de presque deux pour mille. C'est un autre usager de la route qui a remarqué la conduite hésitante du routier et a alerté la police. Le poids lourd à plaques italiennes a été arrêté à Göschenen et un alcootest a été pratiqué. Le routier risque une forte amende et la prison, sans parler du retrait de permis.

suisse
MAGAZINE
SWISS

**Le magazine des Suisses et
des amis de la Suisse est sur Internet...**

<http://www.suissemagazine.com>

L'actualité helvétique pour tous...



SOLEURE

- Le Tribunal administratif du canton de Soleure a jugé irrecevable le fait qu'une transsexuelle qui se considère comme une femme se présente en tant que telle aux élections cantonales. La candidate, qui s'était présentée sous les couleurs du PS, ira au Tribunal fédéral. Lors des élections fédérales de 2003, le Gouvernement zurichois l'avait quant à lui autorisée à se présenter en tant que femme.
- Deux passeurs ont été arrêtés avec huit kilos de cocaïne à Dulliken (SO). Un ressortissant du Bénin de 30 ans et un Français de 24 ans avaient caché la drogue dans leur voiture. Ils ont été remis à la police cantonale zurichoise qui avait supervisé l'opération.



LUCERNE

- Un Suisse âgé de 26 ans a été arrêté à Emmen (LU) alors qu'il déambulait dans la localité avec un fusil d'assaut. Selon les explications de la police cantonale, l'homme était à la recherche d'un groupe de jeunes étrangers qui l'avaient passé à tabac auparavant, après une dispute verbale. Plusieurs passants l'ont vu avec son fusil et ont alerté la police. Il a été arrêté à son domicile. Les jeunes agresseurs n'ont pas encore été identifiés.
- Le Tribunal criminel de Lucerne a condamné « l'infirmier de la mort » à la prison à vie. La Cour l'a jugé coupable de 22 assassinats dans des homes des cantons d'Obwald, de

Schwytz et de Lucerne entre 1995 et 2001, de trois tentatives d'assassinats accomplies et de deux tentatives inachevées. Elle l'a acquitté d'une accusation d'assassinat et d'une tentative d'homicide volontaire accomplie. Le tribunal est allé plus loin que le procureur qui avait requis 17 ans de réclusion.



JURA

- Un ressortissant de nationalité étrangère dirige le Législatif de la ville de Delémont. Italien arrivé en Suisse en 1961, Francesco Prudente a été élu à l'unanimité à la présidence du Conseil de Ville de la capitale jurassienne. Une première en Suisse. Dans le canton du Jura, les citoyens étrangers sont éligibles depuis 2000 dans les Législatifs communaux.



VAUD

- Contre les hausses fiscales, la lutte s'intensifie. Le Centre patronal, la Chambre immobilière vaudoise et la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) ont lancé quatre référendums. Dans leur ligne de mire : les augmentations de l'impôt sur le revenu (déduction des intérêts d'épargne), sur les gains immobiliers, sur la fortune, sur la dépense (pour les contribuables étrangers).
- Le Conseil d'État vaudois a adopté les principes du droit d'initiative en matière communale. Chaque citoyen pourra proposer un nouveau projet, un nouveau règle-

ment ou un nouvel aménagement, pour autant qu'il entre dans le cadre de compétence de l'assemblée délibérante communale (Conseil général ou Conseil communal). Pour aboutir, une initiative devra recueillir la signature de 20 % des électeurs inscrits dans les communes de moins de 1 000 habitants, 15 % dans celles de 1 000 à 10 000 habitants, 12,5 % dans celles entre 10 000 et 50 000 habitants et 10 % pour les communes de plus de 50 000 habitants. Ce projet d'initiative communale doit encore être adopté par le Grand Conseil.

- L'alcool est désormais banni dans l'administration lausannoise. La Municipalité a interdit la consommation pendant le service, au nom de la sécurité et de la santé au travail. La seule dérogation prévue : « les événements particuliers pour autant qu'ils restent exceptionnels, soient autorisés par un responsable hiérarchique qui en répond et n'entravent pas la bonne marche du travail ». Même dans ces cas-là, des boissons non alcoolisées devront être prévues.

• Suite à l'interpellation de 25 jeunes de 15 à 17 ans qui ont totalisé près de 70 agressions et actes de violence durant les derniers mois de l'année dernière à l'encontre de noctambules au centre-ville de Lausanne, la police communale a lancé une nouvelle opération. Pour prévenir et contrer cette violence gratuite, une dizaine d'inspecteurs de la brigade jeunesse de la police de la capitale vaudoise traquent désormais en civil les bandes de jeunes, dès la tombée de la nuit.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

Service de renseignements de Suisse Magazine

- Vous êtes de nationalité suisse ou de double nationalité franco-suisse.
- Les règles auxquelles vous êtes soumis en matière de succession, de patrimoine, de banque, de couverture maladie... vous semblent complexes.
- Vous avez entendu que ces règles ont changé - notamment à cause des bilatérales Suisse-UE et du renforcement de la législation suisse.
- Vous avez essayé d'obtenir une réponse de la part de services officiels mais vous n'avez pas obtenu satisfaction.
- Vous avez un projet complexe (transfert de résidence, changement de statut, études en Suisse, travail en Suisse...) et ne savez pas par quel bout le prendre ni à qui vous adresser.

Nous recevons régulièrement ce genre de demandes et avons constitué une documentation et un réseau de professionnels qui nous permettent de vous répondre rapidement sur des questions simples ou de vous orienter vers une étude approfondie pour des questions complexes.

N'hésitez pas à nous interroger, bien entendu en toute confidentialité.

**Service de renseignements
de Suisse Magazine :**

FSP SARL

**100, rue Édouard Vaillant
92300 Levallois-Perret**

Devant l'afflux de demandes, nous vous remercions de préciser si possible un numéro de fax et/ou une adresse e-mail pour faciliter une réponse rapide.